



Mairie de  
**Cosnac**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### 1<sup>er</sup> février 2025

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à 9h00

	PRESENT	PROCURATION	ABSENT
Gérard Soler	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Karine Martin	<input type="checkbox"/>	Gérard Soler	<input type="checkbox"/>
Michel Falzon	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Corinne Ferland	<input type="checkbox"/>	Alain Marque	<input type="checkbox"/>
Guillaume Pélessier	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Colette Coste	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
André Laffaire	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Ginette Valeille	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Philippe Martin	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Alain Marque	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Serge Arnaud	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Marc Denysiak	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Christine Dumont	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
Isabelle Toullieu	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Sandrine Corblin	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
Christine Valade	<input type="checkbox"/>	Ingrid Chazoule	<input type="checkbox"/>
Ingrid Chazoule	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Sandra Luciathe	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Julien Pestourie	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Amandine Boucharel	<input type="checkbox"/>	Isabelle Toullieu	<input type="checkbox"/>
Florian Mestre	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Aurélien Bastien	<input type="checkbox"/>	Colette Coste	<input type="checkbox"/>

15 présents 5 pouvoirs - 20 voix exprimées sur 22

Secrétaire de séance : Sandra Luciathe

### **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 décembre 2024**

Voté à l'unanimité.

## Décisions du Maire depuis le 14 décembre 2024

- Contrat d'assurance ANATEEP 2025 – Transport d'enfants

### FINANCES

#### 1- Travaux d'aménagement d'espaces publics – demande de subvention DETR

La commune de Cosnac avait déposé un dossier de demande de subvention pour les travaux d'aménagement d'espaces publics en 2024. Ce dossier n'a pas été retenu au titre de la subvention DETR 2024 mais il peut être déposé à nouveau en 2025.

Monsieur le Maire indique que les travaux concernent le réaménagement du centre bourg de Cosnac. Une première tranche de travaux a été réalisée en 2023 et une seconde tranche en 2024.

Ces travaux vont permettre de réduire la vitesse des véhicules dans le centre bourg de la commune, en créant une zone de rencontre limitée à 20 km/h, mais également de lutter contre les îlots de chaleur en désimperméabilisant une partie de la place de l'église, en aménageant des massifs paysagers et en plantant de nombreux arbres.

Ces travaux ont consisté dans la création de trottoirs, la gestion des eaux pluviales, la création de chicanes et pose de ralentisseurs, les travaux préparatoires de chaussée, les purges ponctuelles et reprofilage partiel de la chaussée, la couche de roulement en enrobés à chaud, la désimperméabilisation de la place de l'église, l'aménagement d'un parking non revêtu, les aménagements paysagers et plantations d'arbres.

Ces travaux sont à ce jour terminés mais ont fait l'objet d'un début d'exécution postérieur à la validation du dépôt de demande de subvention DETR en 2024. Le dossier n'ayant pas été retenu en 2024 mais étant contraignant sur le budget communal, il a été décidé de solliciter à nouveau une subvention DETR pour la réalisation de ces travaux.

Le montant de l'opération a été estimé à 80 758,98€ HT.

La subvention sollicitée au titre de l'opération « Aménagement d'espaces publics » s'élève donc à 32 303,59€.

Voté à l'unanimité

#### 2- Renouvellement du serveur informatique de l'ensemble des services municipaux – demande de subvention DETR

La commune de Cosnac doit procéder au remplacement de son serveur informatique vétuste datant de 2010 et renforcer la sécurisation de ses données.

L'acquisition de matériel est programmée au cours du 2ème trimestre 2025.

Le montant total de ces acquisitions a été estimé à 18 202,00€ HT.

La subvention sollicitée au titre de l'opération « Informatisation des mairies - remplacement du serveur informatique » s'élève à 7 280,80€.

Voté à l'unanimité

#### 3- Classe de découverte à La Martière

L'école élémentaire va participer à une classe de découverte pour les élèves de la classe CM2 et de la classe de CE2/CM1 au mois de mars 2025. Ce séjour a lieu à La Martière avec l'ODCV.

Il est prévu que 42 élèves participent à ce voyage.

Le montant par élève est de 278€ avant déduction de la participation de la commune.



La commune s'engage à participer à hauteur de 5000€ pour ce voyage.

Ce montant sera déduit de la participation demandée aux familles.

Voté à l'unanimité

#### 4- Participation fiscalisée à la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze

La Fédération Départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze (FDEE 19) par courrier du 7 janvier 2025 a demandée à la commune la somme de 9 078,00 € concernant la participation communale aux dépenses de la FDEE 19 en 2025.

Il est proposé que la mise en recouvrement du montant de 9 078,00 € soit faite par les services fiscaux pour l'année 2025.

Voté à l'unanimité

#### 5- Tarifs communaux - cimetière

Les travaux réalisés dans le cimetière de la commune ont permis l'identification d'emplacements spécifiques pour la réalisation de cavurnes. Les tarifs doivent donc intégrer ces emplacements.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les différents tarifs ci-dessous à compter du 15 février 2025.

##### Tarifs au 15 février 2025

<b>Concessions dans cimetière</b>	Dimensions	50 ans	30 ans
	2.50 m x 1.25 m	370,00 €	280,00 €
	Part commune : 2/3      Part CCAS : 1/3		

<b>Cases du Colombarium</b>	Durée	50 ans	850,00 €
		30 ans	650,00 €

<b>Concessions dans cimetière pour la réalisation de cavurnes</b>	Dimensions	50 ans	30 ans
	0.80 m x 0.80 m	100,00 €	80,00 €

<b>Cavurnes dans Jardin du Souvenir</b>	Durée	50 ans	1200,00 €
		30 ans	850,00 €

Occupation d'une case au <b>caveau provisoire</b> du cimetière	Durée	1 <sup>er</sup> mois	Gratuité
		Au-delà	30,00 € par mois
		(occupation maximum : 6 mois)	(tout mois commencé étant dû)

<b>Redevance de dispersion des cendres</b>	100,00€
--	---------

Voté à l'unanimité

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 6- Mise à jour du tableau des effectifs

Conformément à l'article L313-1 du Code de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.

Le Maire propose à l'assemblée, suite à des mouvements de personnels et des évolutions de carrières :

► la création à compter du 15 février 2025 de :

- un poste d'adjoint d'animation à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires
- un poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires
- un poste d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires
- un poste d'animateur à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires

► la création à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 de :

- un poste de rédacteur territorial à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires

Le tableau des emplois est donc modifié en conséquence à compter du 15 février et 1<sup>er</sup> avril 2025.

Voté à l'unanimité

### 7- Convention accueil de loisirs sans hébergement entre la commune de Cosnac et la commune de Turenne

Afin de proposer à leurs administrés une continuité de service ALSH suite à la fermeture de la structure Caussetot à Jugeals-Nazareth, la commune de Turenne a sollicité un conventionnement avec la commune de Cosnac.

L'objectif de ce conventionnement est de permettre aux familles résidant sur la commune de Turenne d'avoir accès à l'ALSH de Cosnac dans des conditions presque similaires que les familles cosnacoises.

En contrepartie, la commune de Turenne s'engage à verser à la commune de Cosnac une participation financière équivalente au coût net (reste à charge déduction faite des recettes) que représentera l'accueil de ces enfants. Ce coût est calculé annuellement sur la base des comptes de résultat transmis à la Caisse d'Allocations Familiales de la Corrèze.

Après analyse de la capacité d'accueil de l'ALSH de Cosnac, du nombre d'enfants qui seront potentiellement concernés, et des impacts sur le fonctionnement de la structure, il est proposé de répondre favorablement à cette demande de conventionnement pour une durée de deux ans, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 31 août 2027.

Les conditions d'accueil pour les familles et les modalités de facturation de la prestation sont détaillées dans la convention qui sera signée entre les deux communes.

Voté à l'unanimité

## QUESTIONS DIVERSES

Levée de la séance à 9h30.

Le Maire,  
Conseiller Départemental



Gérard SOLER